

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 160**30 janvier 2002****SOMMAIRE**

| | | | |
|---|------|---|------|
| Accept Conseil Luxembourg Scs et Cie, Luxembourg | 7635 | Crilux S.A., Luxembourg | 7655 |
| Adriana, S.à r.l., Remich | 7643 | Deltec Holding S.A., Luxembourg | 7656 |
| Airon S.A., Luxembourg | 7643 | Dikama Holding S.A., Luxembourg | 7657 |
| Alba & Houwer International S.A., Luxembourg | 7643 | Dikama Holding S.A., Luxembourg | 7657 |
| Alchimia Finance Holding S.A., Luxembourg | 7644 | Dyn-Pan International S.A.H., Luxembourg | 7642 |
| Altaire Holding S.A., Luxembourg | 7644 | E.B.I.M. S.A.H., Luxembourg | 7660 |
| Arden Industries Corporation Holding S.A., Luxembourg | 7645 | E.B.I.M. S.A.H., Luxembourg | 7660 |
| Bâtichimie Combustibles S.A., Roodt-sur-Syre | 7643 | East Project S.A., Luxembourg | 7659 |
| Bayswater Holding S.A., Luxembourg | 7644 | East Project S.A., Luxembourg | 7659 |
| Bayswater Holding S.A., Luxembourg | 7644 | Elliott-Automation Continental S.A.H., Luxembourg | 7660 |
| Bellini S.A., Luxembourg | 7645 | Emerging America Fund, Luxembourg | 7661 |
| Bellini S.A., Luxembourg | 7645 | Epifin S.A., Luxembourg | 7662 |
| Bering Venture Capital A.G., Luxembourg | 7646 | Equity Trust (Luxembourg) S.A., Luxembourg | 7662 |
| Bongers S.A., Mersch | 7646 | Esterafael S.A., Luxembourg | 7659 |
| BRI, S.à r.l., Brasserie-Restaurant Italienne, Luxembourg | 7646 | Esterafael S.A., Luxembourg | 7659 |
| British Marine Luxembourg S.A., Luxembourg | 7647 | Eucelia Investements S.A., Senningerberg | 7648 |
| British Marine Luxembourg S.A., Luxembourg | 7647 | Eura Holding S.A., Luxembourg | 7663 |
| British Marine Luxembourg S.A., Luxembourg | 7647 | Eura Holding S.A., Luxembourg | 7663 |
| C.A.S. Services S.A., Luxembourg | 7653 | EurOptic Express S.A., Luxembourg | 7663 |
| C.A.S. Services S.A., Luxembourg | 7653 | EurOptic Express S.A., Luxembourg | 7667 |
| C.V. Financial Executive Search S.A.H., Luxembourg | 7646 | Euro-Easy S.A., Luxembourg | 7667 |
| Caipirinha S.A., Luxembourg | 7649 | Euro-Easy S.A., Luxembourg | 7667 |
| Cala Basset Investment S.A.H., Luxembourg | 7648 | Eurofresh, S.à r.l., Bettembourg | 7671 |
| Cala Basset Investment S.A.H., Luxembourg | 7648 | Eurofresh, S.à r.l., Bettembourg | 7671 |
| Cala Basset Investment S.A.H., Luxembourg | 7648 | F.I.B.M. S.A.H., Luxembourg | 7674 |
| Camfin Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg | 7650 | F.I.B.M. S.A.H., Luxembourg | 7674 |
| Carissa S.A., Luxembourg | 7651 | F.In.Co., S.à r.l., Luxembourg | 7676 |
| Cegomu S.A., Luxembourg | 7653 | Fase Fintek S.A., Luxembourg | 7673 |
| Centre Immobilier Strassen S.A., Luxembourg-Strassen | 7649 | Feluca S.A., Luxembourg | 7668 |
| Citco Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg | 7654 | Feluca S.A., Luxembourg | 7669 |
| Citco Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg | 7654 | Ferralux, S.à r.l., Crauthem | 7673 |
| Coparef S.A., Luxembourg | 7645 | Fex Holding S.A., Luxembourg | 7669 |
| Copperfield S.A., Luxembourg | 7654 | Fin.Op. S.A., Luxembourg | 7673 |
| Crilux S.A., Luxembourg | 7655 | FinAligrup, S.à r.l., Luxembourg | 7675 |
| | | FinAligrup, S.à r.l., Luxembourg | 7675 |
| | | Financial Industrial Holding S.A., Luxembourg | 7676 |
| | | Fine Vitamins S.A., Luxembourg | 7677 |
| | | Fine Vitamins S.A., Luxembourg | 7677 |
| | | Finim Luxembourg S.A., Luxembourg | 7652 |

| | | | |
|---|------|--|------|
| Finse S.A., Luxembourg | 7657 | Immo Duo, S.à r.l., Luxembourg | 7673 |
| Finse S.A., Luxembourg | 7658 | Immobilière Grün, S.à r.l., Howald | 7680 |
| Fleurs Pütz S.A., Junglinster | 7655 | Infosearch Holdings S.A., Luxembourg | 7678 |
| Framas Holding S.A., Luxembourg | 7660 | Infosearch Holdings S.A., Luxembourg | 7678 |
| Fur Investments Holding S.A., Luxembourg | 7677 | Institut Refoc, S.à r.l., Biwer | 7677 |
| Garwell Holding S.A., Luxembourg | 7671 | International Business Development S.A., Luxembourg | 7634 |
| Gea Atlas Lëtzebuerg S.A., Luxembourg | 7678 | Lobo S.A., Luxembourg | 7635 |
| Gefpart S.A., Luxembourg | 7679 | Lobo S.A., Luxembourg | 7635 |
| Gefpart S.A., Luxembourg | 7679 | Medimmo S.A., Luxembourg | 7674 |
| Genius Ibi Emeergens S.A., Nommern | 7662 | Merloni Termosanitari International S.A., Luxembourg | 7676 |
| Gestman S.A., Luxembourg | 7661 | Promaction S.A., Luxembourg | 7667 |
| Gestman S.A., Luxembourg | 7661 | Rock Brook Holdings S.A., Luxembourg | 7675 |
| Grosvenor Investments (Portugal) S.A., Luxembourg | 7680 | Tiles Company International, S.à r.l., Luxembourg | 7636 |
| Grosvenor Investments (Portugal) S.A., Luxembourg | 7680 | Vanina Holding S.A., Luxembourg | 7638 |
| Grün Signalisation, S.à r.l., Howald | 7672 | Yorkimmo S.A., Luxembourg | 7640 |
| Holbart Holding S.A. | 7670 | | |
| Howald Immobilière, S.à r.l., Howald | 7679 | | |

INTERNATIONAL BUSINESS DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.397.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le huit août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Olivier Claren, employé privé, demeurant à B-Athus, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société NEXIS S.A., établie et ayant son siège social à Commercial Centre Square, N° 2, P.O. Box 71, Alofie, Niue, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 6 août 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société INTERNATIONAL BUSINESS DEVELOPMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié, en date du 18 octobre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 593 du 13 décembre 1993;

- que le capital social de la société INTERNATIONAL BUSINESS DEVELOPMENT S.A. s'élève actuellement à deux millions de francs luxembourgeois (2.000.000,- LUF) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

- que la société NEXIS S.A., étant devenue seule propriétaire des actions dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme INTERNATIONAL BUSINESS DEVELOPMENT S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que la société NEXIS S.A., agissant en sa qualité de liquidateur de la société INTERNATIONAL BUSINESS DEVELOPMENT S.A., en tant qu'actionnaire unique, déclare que tout le passif de la société a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux éventuellement subsistants;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à L-1145 Luxembourg 180, rue des Aubépines.

Ensuite, le registre des actions a été annulé en présence du notaire instrumentant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Claren, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 130S, fol. 97, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 septembre 2001.

G. Lecuit.

(56986/220/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

LOBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 35.242.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juillet 2001

L'Assemblée renouvelle les mandats des administrateurs et du Commissaire de Surveillance pour une nouvelle période d'un an. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOBO S.A.
Signature
Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2001, vol. 557, fol. 30, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56731/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2001.

LOBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 35.242.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 4 juillet 2001

Lors de la réunion de ce jour, le conseil d'administration a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Le conseil d'administration décide de convertir le capital social en Euros 247.893,52 et de supprimer la valeur nominale des actions existantes;

Il est décidé d'augmenter le capital social de EUR 2.106,48 pour le porter de EUR 247.893,52 à EUR 250.000,- par incorporation des réserves, et de fixer la valeur nominale des actions à EUR 25,- chacune. Le capital sera dès lors de EUR 250.000,-, représenté par 10.000 actions de valeur nominale EUR 25,- chacune.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

LOBO S.A.
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2001, vol. 557, fol. 30, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56732/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2001.

ACCEPT CONSEIL LUXEMBOURG SCS ET CIE.

Siège social: Luxembourg.

Au cours de l'assemblée générale extraordinaire du vendredi 7 septembre 2001 à 11.00 heures, il a été décidé de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

«La société a pour objet social la tenue de la comptabilité, la domiciliation de sociétés ainsi que tout établissement actuel des décomptes des salaires et de secrétariat social, le conseil en matière fiscale, l'établissement de déclarations fiscales et le contrôle contractuel de comptes. Elle a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachés.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création ou au développement de toutes sociétés et leur prêter tout concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

ACCEPT CONSEIL, S.à r.l.
Le Gérant
K. Groke
Gérant de ACCEPT CONSEIL, S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 58, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56870/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

TILES COMPANY INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit de Jersey FITRUST LIMITED, avec siège social à Jersey, JE2 3RA St. Hélier, New Street, 35-37, (Channel Islands).

2.- La société de droit de Jersey LOUV LTD., avec siège social à Jersey, JE2 3RA St. Hélier, New Street, 35-37, (Channel Islands).

Toutes les deux sont ici représentées par Monsieur Giancarlo Cervino, employé privé, demeurant à L-2670 Luxembourg, 20, boulevard de Verdun, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées à Luxembourg, le 23 août 2001.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de TILES COMPANY INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôles ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à trente-six mille Euros (36.000,- EUR), représenté par mille quatre cent quarante (1.440) parts sociales de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

En cas de décès d'un associé, la société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société, à moins que les associés ne

fassent usage du droit de préemption prévu à l'article 7 ci-avant. Toutefois, si un seul des héritiers est déjà associé personnellement, il est de plein droit ce mandataire.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Dans ce cadre, le ou les gérants est (sont) autorisé(s) à gérer les actifs dans la limite d'un montant de dix mille cinq cents euros (10.500,- EUR) par opération.

Au-delà de ce montant, une décision unanime des associés s'impose.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2001.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

| | |
|---|-------|
| 1.- La société de droit de Jersey FITRUST LIMITED, avec siège social à Jersey, JE2 3RA St. Hélier, New Street, 35-37, (Channel Islands), mille quatre cent trente-neuf parts sociales | 1.439 |
| 2.- La société de droit de Jersey LOUV LTD., avec siège social à Jersey, JE2 3RA St. Hélier, New Street, 35.-37, (Channel Islands), une part sociale | 1 |
| Total: mille quatre cent quarante parts sociales | 1.440 |

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de trente-six mille Euros (36.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.
- 2.- L'assemblée désigne, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, comme gérant de la société:
 - Monsieur Pietro Danese, responsable des achats dans le secteur du revêtement de sols et de mûrs, demeurant à D-45665 Recklinghausen, 13, Am Pläskén, (Allemagne).

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ cinquante-cinq mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 1.452.236,40.- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Cervino, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 septembre 2001, vol. 515, fol. 54, case 3. – Reçu 14.522 francs.

Le Receveur ff. (signé): Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 7 septembre 2001.

J. Seckler.

(56865/231/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

VANINA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques).

2.- La société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama-City (Panama).

Toutes les deux sont ici représentées par Mademoiselle Melissa Virahsawmy, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de VANINA HOLDING S A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans out autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à soixante et un mille neuf cents Euros (61.900,- EUR) divisé en six mille cent quatre-vingt-dix (6.190) actions de dix Euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de mai à 11.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2003.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

| | |
|--|-------|
| 1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., prédésignée, trois mille quatre-vingt-quinze actions | 3.095 |
| 2.- La société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., prédésignée, trois mille quatre-vingt-quinze actions | 3.095 |
| Total: six mille cent quatre-vingt-dix actions | 6.190 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de soixante et un mille neuf cents Euros (61.900,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de quatre-vingt-cinq mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 2.497.039,81 LUF.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Henry Peter, avocat, demeurant à CH-6900 Lugano, Via Nassa 27 (Suisse);

b) Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en Droit (UCL), demeurant à B-6637 Fauvillers (Belgique);

c) Monsieur David De Marco, directeur, demeurant à Stegen.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée FIDEI REVISION, ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.

5.- Le siège social est établi à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article cinq des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Henry Peter, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Virahsawmy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 septembre 2001, vol. 515, fol. 53, case 7. – Reçu 24.970 francs.

Le Receveur ff. (signé): Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 7 septembre 2001.

J. Seckler.

(56866/231/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

YORKIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit suisse FINACQUIS S.A., ayant son siège social à CH-6340 Baar, 13, Oberdorfstrasse, 13, (Suisse).

2.- La société de droit panaméen BESTON ENTERPRISES INC., ayant son siège social à Panama 5, Apartado 7440, (République du Panama).

Toutes les deux ici représentées par Monsieur Thierry TRIBOULOT, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de YORKIMMO S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises commerciales, industrielles, financières, ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et peut leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties, des avances ou de toutes autres manières. Elle a en outre pour objet l'acquisition par achat, par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option, d'achat de négociation, de souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets,

brevets et licences et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix mille Euros (90.000,- EUR), divisé en neuf cents (900) actions de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois d'avril à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

| | |
|---|-----|
| 1.- La société de droit suisse FINACQUIS S.A., ayant son siège social à CH-6340 Baar, 13, Oberdorfstrasse, 13, (Suisse), quatre cent cinquante actions | 450 |
| 2.- La société de droit panaméen BESTON ENTERPRISES - INC., ayant son siège social à Panama 5, Apartado 7440, (République du Panama), quatre cent cinquante actions | 450 |
| Total: neuf cents actions | 900 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de quatre-vingt-dix mille Euros (90.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de soixante-dix mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 3.630.591,- LUF.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll,
 - b) Madame Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
 - c) Monsieur Jean-Marc Faber, expert comptable, demeurant à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
 - Monsieur Frédéric Muller, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.
- 5) Le siège social est établi à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
- 6) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Triboulot, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 septembre 2001, vol. 515, fol. 53, case 9. – Reçu 36.306 francs.

Le Receveur ff. (signé): Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 7 septembre 2001.

J. Seckler.

(56867/231/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

DYN-PAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 9.795.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2001.

Pour DYN-PAN INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

J.-M. Schiltz / S. Wallers

(56914/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

ADRIANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5553 Remich, 4, quai de la Moselle.
R. C. Luxembourg B 75.431.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 557, fol. 39, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2001.

Pour le gérant

Signature

(56871/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

AIRON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 64.477.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 17 août 2001 que:
- la devise d'expression du capital social a été convertie en euros et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001; et que le capital social a été augmenté.

En conséquence, le capital souscrit de EUR 31.000,- sera représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

L'article 5 des statuts sera modifié en conséquence.

- Monsieur Bruno Beernaerts, Licencié en droit UCL, demeurant à B-Fauvillers, a été nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Frank Bauler, démissionnaire.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 55, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56872/727/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

ALBA & HOUWER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 70.815.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 23 août 2001 que la devise d'expression du capital social a été convertie en euros et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001; et que le capital social a été augmenté.

En conséquence, le capital souscrit de EUR 31.000,- sera représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

L'article 5 des statuts sera modifié en conséquence.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 55, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56873/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

BATICHIMIE COMBUSTIBLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6912 Roodt-sur-Syre, 1, rue de Grevenmacher.
R. C. Luxembourg B 61.308.

—
Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19 décembre 2000, acté sous le n° 945/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2001.

(56881/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

ALCHIMIA FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.731.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 695/98 en date du 10 novembre 1998, par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(56874/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

ALTAIRE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.147.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 2 août 2001 que:
L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de la démission de M. Giovanni Vittore et M. Rémy Meneguz, Administrateurs, et leur accorde décharge pleine et entière.

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateurs:

- M. Federico Roberto Marro, Employé privé, demeurant à L-Luxembourg, Administrateur;
- M. José Marc Vincentelli, Employé privé, demeurant à L-Luxembourg, Administrateur.

Les nouveaux Administrateurs termineront le mandat de ceux qu'ils remplacent.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALTAIRE HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 45, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56876/058/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

BAYSWATER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 32.062.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 53, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(56882/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

BAYSWATER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 32.062.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 3 juin 1999

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats jusqu'à ce jour;

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004;

4. L'Assemblée, à l'unanimité, approuve les décisions du Conseil d'Administration du 16 mars 1998, du 3 août 1998 et du 11 novembre 1998 relatives aux rachats de 125 actions propres n° 16.587 à 16.711 au prix de 16.086,- LUF par action, de 61 actions propres n° 16.712 à 16.772 au prix de 16.612,- LUF par action, de 61 actions propres n° 16.773 à 16.833 au prix de 16.612,- LUF par action.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, d'affecter le montant de ces rachats d'actions à un compte de réserve indisponible en le prélevant sur la prime d'émission.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 53, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56883/565/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

BELLINI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 79.730.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2001, vol. 557, fol. 51, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2001.

FIDUPAR

Signatures

(56884/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

BELLINI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 79.730.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 24 avril 2001 à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire des Actionnaires qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2001.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2001, vol. 557, fol. 51, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56885/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

ARDEN INDUSTRIES CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 70.923.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2001, vol. 557, fol. 52, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Signatures.

(56878/763/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

COPAREF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 35.561.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2003, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

M. Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, Luxembourg, président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué

M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, administrateur-délégué

M. Paul Marx, docteur en droit, Esch-sur-Alzette

M^e Catherine Biner Bradley, avocat, CH-Genève

Mme Louisa de Glutz, administrateur de sociétés, CH-Lausanne

Commissaire aux comptes

M. Jean-Claude Jonas, commissaire aux comptes, F-75008 Paris

Luxembourg, le 18 juillet 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour COPRAREF S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2001, vol. 557, fol. 38, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56905/528/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

BERING VENTURE CAPITAL A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C. Luxembourg B 44.012.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2001, vol. 557, fol. 48, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 2 juillet 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2001.

Signature.

(56886/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

BONGERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7501 Mersch, Agrocenter, Commune de Mersch.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(56887/240/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

BRI, S.à r.l., BRASSERIE-RESTAURATION ITALIENNE, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg, 8, rue Beck.

R. C. Luxembourg B 56.241.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 3 novembre 2000, actée sous le n° 748/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2001.

(56888/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

C.V. FINANCIAL EXECUTIVE SEARCH S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 30.423.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2001, vol. 557, fol. 48, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 juin 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- Monsieur Ulrik Swedrup, managing director, demeurant à Stockholm, Président
- Madame Christina Swedrup, demeurant à Stockholm
- Monsieur Johan Rapp, executive, demeurant à Stockholm

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- COMPAGNIE DE REVISION, Société Anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2001.

Signature.

(56909/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

BRITISH MARINE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.026.

Le bilan au 20 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 53, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2001.

(56889/260/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

BRITISH MARINE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.026.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2000

Lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue dans les locaux de la Société en date du 2 juin 2000, l'Assemblée Générale a, à l'unanimité, pris les résolutions suivantes:

Ad 6:

L'assemblée générale, à l'unanimité, appelle aux fonctions d'administrateur:

Messieurs:

Brian Wheeler, demeurant à Ludwell House, Ludwell Lane, Waltham Chase, Southampton, Hampshire S032 2NP, United Kingdom

Richard David Leslie, demeurant à Obleys Brambridge, Eastleigh, Hampshire S050 6HS, United Kingdom

Claude Andrew Fenemore-Jones, demeurant à 173, Park Road, Teddington, Middlesex TW11 0BP, United Kingdom

Paul Herman Fagerlund, demeurant à 16, Humlebakken, 3460 Birkerød, Danmark,

Petrus Johannes van Loef, demeurant à 23, Groenendijk, Lage Zwaluwe, 4926 Pays-Bas

Nico Reyland, demeurant à 18, rue de la Montagne, 6136 Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg

René Pleimling, demeurant à 105a, rue Andethana, 6970 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

Ad 7:

A l'unanimité, l'assemblée générale appelle aux fonctions de réviseur pour le prochain exercice:

MOORE STEPHENS, S.à r.l.

16, allée Marconi

L-2012 Luxembourg

Pour la société

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 53, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56890/260/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

BRITISH MARINE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.026.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration

Immédiatement après l'assemblée générale statutaire de la société qui s'est tenue dans les locaux de la compagnie en date du 2 juin 2000, les administrateurs présents se sont réunis en séance du Conseil d'Administration avec l'ordre du jour suivant:

1. Désignation d'un Président

Présents:

MM. Brian Wheeler

Andrew Fenemore-Jones

Nico Reyland

René Pleimling

Excusés:

MM. Richard Leslie

Paul Fagerlund

Petrus van Loef

Résolution

A l'unanimité des administrateurs présents, le Conseil d'Administration appelle à la fonction de Président du Conseil Monsieur Brian Wheeler.

Dont procès-verbal en date du 4 juin 2000.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 53, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56891/260/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

CALA BASSET INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 28.766.

—
Le bilan au 31 août 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 44, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2001.

Pour CALA BASSET INVESTMENT S.A.

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

J.-M. Schiltz / S. Wallers

(56893/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

CALA BASSET INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 28.766.

—
Le bilan au 31 août 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 44, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2001.

Pour CALA BASSET INVESTMENT S.A.

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

J.-M. Schiltz / S. Wallers

(56894/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

CALA BASSET INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 28.766.

—
Le bilan au 31 août 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 44, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2001.

Pour CALA BASSET INVESTMENT S.A.

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

J.-M. Schiltz / S. Wallers

(56895/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

EUCELIA INVESTEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 22, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 42.575.

—
Le bilan clos au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 57, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2001.

(56925/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

CAIPIRINHA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 38, rue de la Semois.
R. C. Luxembourg B 67.726.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 4 septembre 2001

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- Madame Rosalina Moreira, demeurant à L-8229 Mamer, 37, rue de la Gare,
- Madame Fernanda Batalau, demeurant à L-2273 Luxembourg, 29, rue Zithe,
- Madame Maria Augusta Da Silva Ferreira, demeurant à L-4994 Schouweiler, 4, rue de l'Eglise.

Le mandat de l'administrateur-délégué nouvellement nommé (Madame Maria Augusta Da Silva Ferreira) prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de Madame Maria Augusta Da Silva Ferreira avec celle de l'une des deux autres administrateurs, Madame Rosalina Moreira ou Madame Fernanda Batalau.

Luxembourg, le 4 septembre 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2001, vol. 557, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(56892/720/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

CENTRE IMMOBILIER STRASSEN, Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 3, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 75.619.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le lundi 3 septembre 2001

Bureau:

Le lundi 3 septembre 2001 s'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la S.A. CENTRE IMMOBILIER STRASSEN.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Stéphane Herpain, domicilié avenue de l'Espinette Centrale N°34 à B-Rhode-Saint-Genèse.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Herpain, domicilié clos des Mésanges N°10 à B-1630 Linkebeek. L'assemblée choisit comme scrutateurs Messieurs Stéphane et Pierre Herpain.

Composition de l'Assemblée

Sont présents ou représentés les actionnaires indiqués à la liste des présences ci-annexée.

Il résulte de la liste des présences que la totalité des actions sont représentées.

La liste des présences est signée par les membres du bureau.

Exposé du Président

Monsieur le Président expose que

I. La présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Complément à la délibération de l'assemblée générale du 30 novembre 2000 relative à la nomination de Monsieur Pierre Herpain au poste d'Administrateur-délégué.

II. 100% des actions étant présentes ou représentées, il n'y a pas lieu de justifier de l'envoi des convocations.

III. Chaque action donne droit à une voix. Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour doivent réunir la majorité simple des voix présentes ou représentées.

Constataion de la validité de l'Assemblée

Tous les faits exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée. Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

Délibération

L'assemblée approuve à l'unanimité la nomination de Monsieur Yvan Neirinckx, Ingénieur Commercial demeurant Rondenboslaan N°23 à B-1652 Alseberg, au poste d'administrateur-délégué avec co-signature obligatoire.

Vote:

Toutes les résolutions ci-avant ont été prises à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

Clôture de l'Assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10.30 heures après lecture et approbation du présent procès-verbal.

S. Herpain / P. Herpain

Président-scrutateur / Secrétaire-scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 53, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56902/517/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

CAMFIN FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 70.640.

L'an deux mille un, le huit août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville,

A comparu:

La SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme de banque avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859, représentée par Messieurs Lino Berti et Dominique Audia, tous deux employés privés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée CAMFIN FINANCE (LUXEMBOURG) S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, constituée aux termes d'un acte reçu en date du 25 juin 1999 par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C année 1999, page 34553,

et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un constat d'augmentation de capital reçu par le notaire soussigné en date du 19 avril 2001, en voie de publication au Mémorial C,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 8 août 2001.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à CHF 1.900.000,- (un million neuf cent mille francs suisses), représenté par 19.000 (dix-neuf mille) actions d'une valeur nominale de CHF 100,- (cent francs suisses) chacune entièrement libérées.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à CHF 42.000.000,- (quarante-deux millions de francs suisses), représenté par 420.000 (quatre cent vingt mille) actions d'une valeur nominale de CHF 100,- (cent francs suisses) chacune,

et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 5 et 6 du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 25 juin 2004, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

3) Que dans sa réunion du 8 août 2001, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de CHF 1.400.000,- (un million quatre cent mille francs suisses),

pour le porter de son montant actuel de CHF 1.900.000,- (un million neuf cent mille francs suisses) à CHF 3.300.000,- (trois millions trois cent mille francs suisses),

par la création de 14.000 (quatorze mille) actions d'une valeur nominale de CHF 100,- (cent francs suisses) chacune, et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire, l'actionnaire minoritaire ayant déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel, une copie de cette renonciation restera annexée aux présentes.

L'actionnaire majoritaire a souscrit à la totalité des 14.000 (quatorze mille) actions nouvelles et les a libérées par l'apport d'une créance certaine, liquide et exigible, qu'il détient contre la société, jusqu'à concurrence d'un montant de un million quatre cent mille francs Suisses (CHF 1.400.000,-),

lequel apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises BILLON ET ASSOCIÉS, avec siège social à Luxembourg, 398, route d'Esch,

lequel rapport daté du 8 août 2001, établi conformément à l'article 261 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus et compte tenu de la remarque faite au paragraphe précédent, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à CHF 3.300.000,- (trois millions trois cent mille francs suisses), de sorte que l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à trois millions trois cent mille francs suisses (CHF 3.300.000), représenté par trente-trois mille (33.000) actions d'une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à CHF 42.000.000,- (quarante-deux millions de francs suisses), représenté par 420.000 (quatre cent vingt mille) actions d'une valeur nominale de CHF 100,- (cent francs suisses) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 25 juin 2004 à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Evaluation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à LUF 37.489.700,-.

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à LUF 448.118,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: L. Berti, D. Audia, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2001, vol. 131S, fol. 4, case 10. – Reçu 375.031 francs.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2001.

J. Delvaux.

(56896/208/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

CARISSA S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 75.664.

DISSOLUTION

In the year two thousand one, on the ninth of August.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

THE SIGNOLET TRUST, having its registered office at Spring House, Warren Cutting, Kingston-upon-Thames, Surrey T12 7HS, United Kingdom,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented by Miss Sandrine Martz, accountant, residing in Ranguieux (France) and Miss Karine Vautrin, lawyer, residing in Hettange (France), acting jointly in their respective qualities of proxyholders A,

by virtue of a proxy established on July 18, 2001.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearers acting in the said capacity, have requested the undersigned notary to state:

- that the corporation CARISSA S.A., having its principal office in Luxembourg, has been incorporated by a deed of the undersigned notary, on March 31, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 626 of September 2, 2000;

- that the capital of the corporation CARISSA S.A. is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, fully paid;

- that THE SIGNOLET TRUST has become owner of the shares and has decided to dissolve the company CARISSA S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that THE SIGNOLET TRUST, being sole owner of the shares and liquidator of CARISSA S.A., declares that it is vested with all assets of the corporation and that it shall guarantee payment of all the liabilities of the corporation even if unknown at present and thus that CARISSA S.A. is held to be liquidated;

- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates;
- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le neuf août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A Comparu:

THE SIGNOLET TRUST, ayant son siège social à Spring House, Warren Cutting, Kingston-upon-Thames, Surrey T12 7HS, Royaume-Uni,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par Mademoiselle Sandrine Martz, comptable, demeurant à Ranguieux (France) et Mademoiselle Karine Vautrin, juriste, demeurant à Hettange (France), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondateurs de pouvoir A,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 juillet 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société CARISSA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 626 du 2 septembre 2000;

- que le capital social de la société CARISSA S.A. s'élève actuellement à trente et un mille Euro (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euro (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que THE SIGNOLET TRUST, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme CARISSA S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que THE SIGNOLET TRUST, agissant en sa qualité de liquidateur de la société CARISSA S.A., en tant qu'actionnaire unique, déclare avoir transféré tous les actifs de la société à son profit et assumer le paiement de tout le passif de la société même inconnu à présent de sorte que la liquidation de la société CARISSA S.A. est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Martz, K. Vautrin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 130S, fol. 96, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 septembre 2001.

G. Lecuit.

(56897/220/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

FINIM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.193.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 17 août 2001, vol. 268, fol. 77, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(56947/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

C.A.S. SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 68.168.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2001, vol. 557, fol. 51, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2001. CITCO (LUXEMBOURG) S.A.
(56898/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

C.A.S. SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 68.168.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 28 août 2001

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de C.A.S. SERVICES S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2000;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000;
- d'affecter les résultats comme suit:

| | |
|--------------------------------------|---------------|
| - dotation à la réserve légale. | 16.624,- LUF |
| - profit à reporter. | 315.845,- LUF |
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 28 août 2001.

T. van Dijk

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2001, vol. 557, fol. 51, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56899/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

CEGOMU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 51.360.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 44, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2001.

Pour CEGOMU S.A.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

J.-M. Schiltz / S. Wallers

(56900/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

CEGOMU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 51.360.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2001.

Pour CEGOMU S.A.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

J.-M. Schiltz / S. Wallers

(56901/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

CITCO FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 72.924.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2001, vol. 557, fol. 51, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2001.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(56903/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

CITCO FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 72.924.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 27 août 2001

A l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de CITCO FINANCE (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2000;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000;
- d'affecter les résultats comme suit:

- perte à reporter 139.291,- USD

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 27 août 2001.

T. van Dijk

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2001, vol. 557, fol. 51, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56904/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

COPPERFIELD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 66.888.

DISSOLUTION

L'an deux mil un, le neuf août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Mademoiselle Céline Bertolone, juriste, demeurant à Hayange (France), agissant en qualité de mandataire spécial de Maître Rubino Mensch, notaire, demeurant à Lugano (Suisse), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 juin 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

que la société COPPERFIELD S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 8 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 7 du 6 janvier 1999, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 16 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil numéro 202 du 11 mars 2000;

- que le capital social de la société COPPERFIELD S.A. s'élève actuellement à deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (2.500.000,- LUF) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées;

- que Maître Rubino Mensch, étant devenu seule propriétaire des actions dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme COPPERFIELD S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que Maître Rubino Mensch, agissant en sa qualité de liquidateur de la société COPPERFIELD S.A., en tant qu'actionnaire unique, déclare avoir transféré tous les actifs de la société à son profit et assumer le paiement de tout le passif de la société même inconnu à présent de sorte que la liquidation de la société COPPERFIELD S.A. est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Bertolone, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol.130S, fol. 95, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 septembre 2001.

G. Lecuit.

(56906/220/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

CRILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 41.305.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 45, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(56907/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

CRILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 41.305.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 août 2001

Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame C.-E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de LAFILUX S.A., ayant son siège social 10, avenue Guillaume à L-1650 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de son poste d'administrateur. L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 45, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56908/595/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

FLEURS PÜTZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6114 Junglinster, 12, route d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 67.595.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Echternach, le 22 juin 2001, vol. 133, fol. 81, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 septembre 2001.

Signature.

(56951/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

DELTEC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 61.920.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand one, on the ninth of August.
Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

GOSS TRADING INVESTMENT CO. LTD, having its registered office in Citco Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, BVI,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented by Miss Sandrine Martz, accountant, residing in Ranguieux (France) and Miss Karine Vautrin, lawyer, residing in Hettange (France), acting jointly in their respective qualities of proxyholders A, by virtue of a proxy established on February 20, 2001.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearers acting in the said capacity, have requested the undersigned notary to state:

- that the corporation DELTEC HOLDING S.A., having its principal office in Luxembourg, has been incorporated by a deed of the undersigned notary, on November 10, 1997, published in the Mémorial C, Recueil number 143 of March 7, 1998;

- that the capital of the corporation DELTEC HOLDING S.A. is fixed at thirty-eight thousand US dollars (38,000.- USD) represented by three hundred and eighty (380) shares with a par value of one hundred US dollars (100.- USD) each, fully paid;

- that GOSS TRADING INVESTMENT CO. LTD has become owner of the shares and has decided to dissolve the company DELTEC HOLDING S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that GOSS TRADING INVESTMENT CO. LTD, being sole owner of the shares and liquidator of DELTEC HOLDING S.A., declares that it is vested with all assets of the corporation and that it shall guarantee payment of all the liabilities of the corporation even if unknown at present and thus that DELTEC HOLDING S.A. is held to be liquidated;

- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil un, le neuf août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A Comparu:

GOSS TRADING INVESTMENT CO. LTD, ayant son siège social à Citco Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, BVI,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par Mademoiselle Sandrine Martz, comptable, demeurant à Ranguieux (France) et Mademoiselle Karine Vautrin, juriste, demeurant à Hettange (France), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 février 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société DELTEC HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil numéro 143 du 7 mars 1998;

- que le capital social de la société DELTEC HOLDING S.A. s'élève actuellement à trente-huit mille US dollars (38.000.- USD) représenté par trois cent quatre-vingt (380) actions d'une valeur nominale de cent US dollars (100.- USD) chacune, entièrement libérées;

- que GOSS TRADING INVESTMENT CO. LTD, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme DELTEC HOLDING S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que GOSS TRADING INVESTMENT CO. LTD, agissant en sa qualité de liquidateur de la société DELTEC HOLDING S.A., en tant qu'actionnaire unique, déclare avoir transféré tous les actifs de la société à son profit et assumer le paiement de tout le passif de la société même inconnu à présent de sorte que la liquidation de la société DELTEC HOLDING S.A. est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Martz, K. Vautrin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 130S, fol. 96, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 septembre 2001.

G. Lecuit.

(56910/220/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

DIKAMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 69.767.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(56911/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

DIKAMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 69.767.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 10 juillet 2001 que l'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 43, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56912/677/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

FINSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

L'an deux mille un, le dix-sept août.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

La société de droit luxembourgeois dénommée SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, elle-même représentée par:

- Monsieur Claudion Bacceli et Monsieur Christophe Velle, tous deux employés privés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée FINSE S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date le 11 mai 2001, en voie de publication au Mémorial C,

et dont les statuts ont été modifiés suivant constat d'augmentation de capital reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 13 juillet 2001, en voie de publication au Mémorial C,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 16 août 2001.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 1.400.000,- (un million quatre cent mille Euro), représenté par 1.400 (mille quatre cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euro) chacune.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille Euro), représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euro) chacune,

et que le même article, autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 5 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 11 mai 2006, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

3) Que dans sa réunion du 16 août 2001, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 500.000,- (cinq cent mille Euro),

pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 1.400.000,- (un million quatre cent mille Euro) à EUR 1.900.000,- (un million neuf cent mille Euro),

par la création de 500 (cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euro) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire, lequel a souscrit à toutes les 500 (cinq cents) actions nouvelles, et les libère moyennant une contribution en espèces de EUR 500.000,- (cinq cent mille Euro),

l'actionnaire minoritaire ayant déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel, une copie de cette renonciation restera annexée aux présentes.

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de EUR 500.000,- (cinq cent mille Euro) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 1.900.000,- (un million neuf cent mille Euro),

de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante

«Le capital social est fixé EUR 1.900.000,- (un million neuf cent mille Euro), représenté par 1.900 (mille neuf cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euro) chacune.»

Frais - Evaluation

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à LUF 262.000,-.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

(signé) C. Baccei, Ch. Velle, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2001, vol. 131S, fol. 14, case 7. – Reçu 201.700 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2001.

J. Delvaux.

(56949/208/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

FINSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 82.397.

Statuts coordonnés suite à une augmentation du capital acté sous le numéro 646/2001 en date du 17 août 2001 par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(56950/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

EAST PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 72.869.

—
Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 57, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2001.

(56915/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

EAST PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 72.869.

—
L'Assemblée Générale Statutaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le mardi 19 juin 2001, a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;
- Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 7 septembre 2001.

Le Conseil d'Administration

S. Vandi / M. Cottella

(56916/043/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

ESTERAFEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place D'Armes.
R. C. Luxembourg B 32.141.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(56923/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

ESTERAFEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place D'Armes.
R. C. Luxembourg B 32.141.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société tenue en date du 24 juillet 2001 que l'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane.

Pour extrait sincère et conforme

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 43, case 8. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56924/677/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

E.B.I.M. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 40.613.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2001, vol. 557, fol. 51, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2001.

FIDUPAR

Signatures

(56917/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

E.B.I.M. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 40.613.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue
le 19 mars 2001 à 11.00 heures à Luxembourg*

Résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée reconduit, à l'unanimité, le mandat du Commissaire aux Comptes pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire qui approuvera les comptes clôturés au 31 décembre 2001.

L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler, pour une période d'un an, le mandat de Monsieur Koen Lozie et Monsieur Jean Quintus, au poste d'Administrateur de la Société et de nommer la société COSAFIN, Société anonyme, ayant son siège social 23, avenue de la Porte-Neuve, Luxembourg en tant qu'administrateur de la société.

Le mandat des Administrateurs viendra donc à échéance à la prochaine Assemblée Générale Statutaire qui approuvera les comptes clôturés au 31 décembre 2001.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2001, vol. 557, fol. 51, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56918/009/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

ELLIOTT-AUTOMATION CONTINENTAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 6.322.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 44, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2001.

Pour ELLIOTT-AUTOMATION CONTINENTAL S.A.

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

J.-M. Schiltz / S. Wallers

(56919/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

FRAMAS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 76.878.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 août 2000, acté sous le n° 592/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2001.

(56952/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

EMERGING AMERICA FUND.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 58.301.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 27 avril 2001

1. L'Assemblée Générale décide de ne pas distribuer de dividende pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.
 2. L'Assemblée Générale décide:
 - le renouvellement des Administrateurs sortants, à l'exception de Monsieur Claude Demole qui a démissionné le 23 avril 2001, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2002;
 - de nommer, sous réserve du Nihil Obstat de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Monsieur Jean-Pierre Beguelin en tant qu'Administrateur de la Société, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2002.
 3. L'Assemblée Générale décide le renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises, DELOITTE & TOUCHE, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2002.
- A l'issue de l'assemblée, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

M. Patrick J.-M. La Fosse, Conseiller, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., Genève.

Administrateurs:

- M. Frédéric Otto, Directeur Général, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, Luxembourg.
- M. Benoît de Hults, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, Luxembourg.
- M. Michael de Picciotto, Managing Director, UNION BANCAIRE PRIVEE, Genève.
- M. Bernard Schaub, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., Genève.
- M. Patrick Segal, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., Genève.
- M. Fernando Fonseca Cristino Coelho, Managing Director, ESAF - ESPIRITO SANTO ATIVOS FINANCEIROS, SGPS S.A., Lisbonne.
- M. Jean-Pierre Beguelin, Directeur, PICTET & CIE, Banquiers, Genève.

Réviseur d'Entreprises:

- DELOITTE & TOUCHE S.A., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

Luxembourg, le 4 septembre 2001.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

V. Jean / P. Visconti

Mandataire Principal / Sous-directeur

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 57, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56920/010/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

GESTMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 37.378.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(56960/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

GESTMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 37.378.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 5 juillet 2001 que l'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane ainsi que le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Guy Samzun.

Pour extrait sincère et conforme

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 43, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56961/677/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

EQUITY TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 47.699.

Minutes of the Extraordinary General Meeting of the Shareholders held on the 9th August 2001 at 15.00 p.m., at the offices of the Company

Attendance list

| Shareholder | Signatures | Number of Shares | Votes |
|-----------------------------------|------------|------------------|-------|
| INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A. | | 124 | 124 |
| VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A. | | 1 | 1 |

The Meeting appoints Stephen Hutchings to be Chairman of the Meeting.

The Chairman requests Eimear Crowley to keep minutes of the Meeting.

The Chairman opens the Meeting and establishes that the entire issued and subscribed for capital is represented at the meeting. As a consequence, this Meeting may adopt valid resolutions provided unanimously, even though not all formalities in connection with the convocation of the Meeting have been met.

The Chairman states that, according to the Shareholders Register of the Company, no usufruct or pledges have been created on the shares, and that no registered depository receipts of shares have been issued with the co-operation of the Company.

The Chairperson proceeds to deal with the following Agenda:

1. to remove EQUITY TRUST CO. N.V. as statutory auditor of the Company
2. to appoint THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A. as statutory auditor of the Company

These motions are put to the vote and are carried unanimously.

First resolution

The general meeting resolves unanimously to remove EQUITY TRUST CO. N.V. as statutory auditor of the Company.

Second resolution

The general meeting resolves unanimously to appoint THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A. as statutory auditor of the Company.

There being no further business to come before the meeting, on motion duly made and seconded, the meeting was closed.

S. Hutchings / E. Crowley

Chairperson / Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2001, vol. 557, fol. 34, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56922/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

EPIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, Boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 44.321.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 juin 2001

Le Conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social du 4, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 53, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56921/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

GENIUS IBI EMEERGENS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Nommern.
R. C. Luxembourg B 70.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 2001, vol. 557, fol. 37, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(56959/524/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

EURA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 26.029.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 44, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2001.

Pour EURA HOLDING S.A.
Société Anonyme Holding
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
J.-M. Schiltz / S. Wallers

(56926/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

EURA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 26.029.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2001.

Pour EURA HOLDING S.A.
Société Anonyme Holding
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
J.-M. Schiltz / S. Wallers

(56927/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

EurOPTIC EXPRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 82.393.

L'an deux mille un, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

A comparu:

Maître Delphine Tempe, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société dénommée EurOPTIC EXPRESS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, place du Théâtre, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 82.393,

constituée par acte du notaire Jacques Delvaux en date du 18 mai 2001, en voie de publication au Mémorial C, en vertu d'un pouvoir lui conféré par résolution du conseil d'administration de la Société du 21 août 2001, une copie de ladite résolution, après avoir été signée ne varietur par la société comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que le capital social actuel de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 32.500,- (trente deux mille cinq cents Euros) divisé en 25.000 (vingt-cinq mille) Actions Ordinaires et 1.000 (mille) Actions A, toutes ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un Euro vingt-cinq centimes) par action.

2.- Qu'aux termes du premier alinéa de l'article 5.2 des statuts, la société a, à côté et en sus du capital social souscrit, un capital autorisé de la société qui est fixé à Eur 19.000.000,- (dix-neuf millions d'Euros) divisé en:

(a) 200.000 Actions Ordinaires, et,

(b) 15.000.000 Actions A,

toutes actions d'une valeur nominale de 1,25 Euros (un Euro vingt-cinq centimes) par action.

Les alinéas 2 et suivants de l'article 5.2. des statuts sont libellés comme suit:

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 18 mai 2006, à augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital souscrit dans les limites du capital autorisé jusqu'à un montant total de EUR 19.032.500,- (dix-neuf millions trente-deux mille et cinq cent Euros). Le conseil d'administration est en particulier autorisé à émettre jusqu'à un montant de 3.800.000 (trois millions huit cent mille) Actions dans les limites du capital autorisé, sans prime d'émission. Le reliquat du capital autorisé donnera lieu à prime d'émission,

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions de 20.000 Actions Ordinaires et de 3.000.000 Actions A sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions

émises, pour autant que ces Actions soient émises à un prix au moins égal au prix le plus élevé pratiqué dans le cadre d'émission(s) précédente(s) d'actions de la classe dont il s'agit.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions d'Actions A, en une ou plusieurs émissions successives, représentant au total 10 % (dix pour cent) du capital total émis au moment de telles émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux Actions A émises. Le montant de ce capital augmenté représenté par ces Actions A pourra seulement être souscrit par les titulaires de warrants ou d'options émis(es) conformément aux présents Statuts. Dans le cadre du capital autorisé, le conseil d'administration est autorisé à émettre et à vendre aux cadres dirigeants de la Société et/ou de ses affiliés, donnant droit aux titulaires de ces warrants de souscrire aux Actions A susceptibles d'être émises par la Société et représentant jusqu'à 10 % (dix pour cent) du capital total émis au moment de telles émissions. Le conseil d'administration précisera les autres conditions applicables aux warrants ou options. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions de warrants ou d'options et d'Actions A sans réserver aux actionnaires existants ni un droit préférentiel de souscription aux et d'achat des warrants ou des options ni un droit préférentiel de souscription aux Actions A susceptibles d'être émises, que ce droit préférentiel soit général ou limité à une ou plusieurs classes d'Actions.

Le conseil d'administration est plus particulièrement autorisé à et il lui est conféré pleins pouvoirs pour réaliser toute augmentation du capital social, dans les limites du capital du capital autorisé, en une ou plusieurs tranches successives, contre paiement en espèces ou par équivalent, par conversion de créances, par intégration de bénéfices non distribués ou par tout autre moyen. Dans la mise en oeuvre de ces pouvoirs, le conseil d'administration déterminera le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, ainsi que le prix d'émission et les conditions de la souscription et du paiement des nouvelles actions.

Le conseil d'administration peut déléguer tout directeur dûment autorisé ou autre employé de la Société, ainsi que toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

3. Que dans sa réunion du 21 août 2001, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital d'un montant de EUR 20.786,25 (vingt mille sept cent quatre-vingt-six Euro vingt-cinq centimes), en vue de porter le capital social souscrit actuel de EUR 32.500,- (trente-deux mille cinq cents Euro) à 53.286,25 (cinquante-trois mille deux cent quatre-vingt-six Euro vingt-cinq centimes),

par la création et l'émission de 16.629 actions nouvelles de la classe A, ayant toutes une valeur nominale de EUR 1,25 (un Euro vingt-cinq centimes), et toutes augmentées d'une prime d'émission de EUR 98,75 (quatre-vingt-dix-huit Euro soixante-quinze centimes) par action, soit une prime d'émission totale de EUR 1.642.113,75 (un million six cent quarante-deux mille cent treize Euro soixante-quinze centimes),

jouissant des droits et avantages tels que prévus par les statuts, à libérer entièrement moyennant une contribution en espèces totale (capital + prime d'émission) de EUR 1.662.900,- (un million six cent soixante-deux mille neuf cents Euro),

sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants par rapport aux actions nouvelles de la classe A dont question ci-avant, conformément aux dispositions du prédit article 5.2. des statuts,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par 14 (quatorze) souscripteurs plus amplement renseignés dans la prédite résolution du conseil, savoir:

| Nom des Souscripteurs | Classe d'actions | Nombre d'actions | Valeur nominale | Prime d'émission |
|--------------------------------------|------------------|------------------|-----------------|------------------|
| Tomothy A Lebus | Actions A | 337 | 421,25 | 33.278,75 |
| PHOENIX ADVISORS GROUP LTD | Actions A | 449 | 561,25 | 44.338,75 |
| Mike Styles | Actions A | 1.124 | 1.405,00 | 110.995,00 |
| Van Vechten Veeder | Actions A | 1.685 | 2.106,25 | 166.393,75 |
| FLORADALE HOLDINGS INC. | Actions A | 1.685 | 2.106,25 | 166.393,75 |
| NKOSI INVESTMENTS LIMITED | Actions A | 1.685 | 2.106,25 | 166.393,75 |
| David Hunter | Actions A | 79 | 98,75 | 7.801,25 |
| Michel Vantomme | Actions A | 562 | 702,50 | 55.497,50 |
| Jose Manuel de la Infesta | Actions A | 843 | 1.053,75 | 83.246,25 |
| Baha Eissa | Actions A | 2.247 | 2.808,75 | 221.891,25 |
| Simon Jiang | Actions A | 1.124 | 1.405,00 | 110.995,00 |
| Lord Norreys | Actions A | 562 | 702,50 | 55.497,50 |
| PINETOP OVERSEAS S.A. | Actions A | 2.000 | 2.500,00 | 197.500,00 |
| HAVORAD S.V. | Actions A | 2.247 | 2.808,75 | 221.891,25 |
| Total | | 16.629 | 20.786,25 | 1.642.113,75 |

4. Le comparant, ès qualité qu'il agit, constate que dans l'attente de la réception du certificat de souscription de la part de la société HAVORAD S.V.. pour 2.247 actions de la classe A,

il ne peut être réalisé qu'une augmentation du capital jusqu'à concurrence de EUR 17.977,5 (dix-sept mille neuf cent soixante-dix-sept Euros cinquante centimes),

en vue de porter le capital social souscrit actuel de EUR 32.500,- (trente-deux mille cinq cents Euros) à EUR 50.477,5 (cinquante mille quatre cent soixante-dix-sept Euros cinquante centimes),

par la création et l'émission de 14.382 actions nouvelles de la classe A, ayant toutes une valeur nominale de EUR 1,25 et toutes augmentées d'une prime d'émission de EUR 98.75 par action, soit une prime d'émission totale de EUR 1.420.221,75,

jouissant des droits et avantages tels que prévus par les statuts, sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants par rapport aux actions nouvelles de la classe A dont question ci-avant, conformément aux dispositions du prédit article 5.2 des statuts, souscrites par 13 (treize) souscripteurs comme suit:

| Nom des Souscripteurs | Classe d'actions | Nombre d'actions | Valeur nominale | Prime d'émission |
|--------------------------------------|------------------|------------------|-----------------|------------------|
| Tomothy A Lebus | Actions A | 337 | 421,25 | 33.278,75 |
| PHOENIX ADVISORS GROUP LTD | Actions A | 449 | 561,25 | 44.338,75 |
| Mike Styles | Actions A | 1.124 | 1.405,00 | 110.995,00 |
| Van Vechten Veeder | Actions A | 1.685 | 2.106,25 | 166.393,75 |
| FLORADALE HOLDINGS INC. | Actions A | 1.685 | 2.106,25 | 166.393,75 |
| NKOSI INVESTMENTS LIMITED | Actions A | 1.685 | 2.106,25 | 166.393,75 |
| David Hunter | Actions A | 79 | 98,75 | 7.801,25 |
| Michel Vantomme | Actions A | 562 | 702,50 | 55.497,50 |
| Jose Manuel de la Infiesta | Actions A | 843 | 1.053,75 | 83.246,25 |
| Baha Eissa | Actions A | 2.247 | 2.808,75 | 221.891,25 |
| Simon Jiang | Actions A | 1.124 | 1.405,00 | 110.995,00 |
| Lord Norreys | Actions A | 562 | 702,50 | 55.497,50 |
| PINETOP OVERSEAS S.A. | Actions A | 2.000 | 2.500,00 | 197.500,00 |
| Total | | 14.382 | 17.977,50 | 1.420.222,50 |

et entièrement libérées, moyennant une contribution en espèces totale (capital + prime d'émission) de EUR 1.438.199,25 somme qui se trouve être à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5. La réalisation d'une première partie de la tranche d'augmentation de capital ci-dessus décrite, est constatée par le notaire instrumentant au vu des documents de souscription, pour un montant de EUR 17.977,5, représentant 14.382 actions de la classe A, augmentées d'une prime d'émission de EUR 98.75 par action, soit une prime d'émission totale de EUR 1.420.221,75,

6.- Que suite à la réalisation de cette augmentation partielle, le capital se trouve porté à EUR 50.477,50 (cinquante mille quatre cent soixante-dix-sept Euro cinquante centimes) et les articles 5.1 et 5.2 des statuts, version anglaise et française, auront dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise:

5.1. Subscribed Capital

The subscribed capital of the Company is set at EUR 50,477.5 (fifty thousand four hundred and seventy-seven Euros fifty Cents) divided into 25,000 (twenty-five thousand) Ordinary Shares and 15,382 (fifteen thousand three hundred and eighty-two) A Share, all with a par value of EUR

(one Euro twenty-five cent) per share.

5.2. Authorised Capital

Besides and apart from the subscribed capital, the authorised capital of the Company is set at EUR 18.982.022,50 (eighteen million nine hundred and eighty-two thousand twenty-two Euros fifty Cents) to be divided into:

(a) 200,000 Ordinary Shares, and

(b) 14,985,618 A Shares

all with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cent) per share.

The board of directors is authorised, during a period of five years, ending on May 18, 2006, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital up to a total amount of EUR 19,032,500.00 (nineteen million thirty-two thousand five hundred Euro). The board of directors is in particular authorised to issue up to 3,800,000 (three million eight hundred thousand) Shares within the limits of this authorised capital without an issue premium, the remaining of the authorised capital being subject to issue premium.

The board of directors is specially authorised to proceed to such issues of 20,000 Ordinary Shares and 2,985,618 A Shares without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued, provided that such Shares are issued at a price that is at least equal to the highest price at which Shares of the relevant class have been previously issued.

The board of directors is specially authorised to proceed to such issues of A Shares, in one or several successive issues, representing in total up to 10 % (ten percent) of the total issued share capital at the moment of such issues without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the A Shares issued. The amount of increased capital represented by such A Shares may only be subscribed for by the holders of warrants or options issued in accordance with these Articles of Association. The board of directors is authorized to issue and sell, within the authorized capital, warrants or options to executives of the Company and/or its Affiliates, entitling the holders of such warrants or options to subscribe for A Shares to be issued by the Company representing up to 10 % (ten percent) of the total issued share capital at the moment of such issues. The other terms and conditions of the warrants or options shall be determined by the board of directors. The board of directors is specially authorised to proceed to such issues

of warrants or options and A Shares without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe and to purchase the warrants or options or to subscribe to the A Shares to be issued, whether such preferential right is general or limited to one or more particular classes of Shares.

More specifically the board of directors is authorised and empowered to realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised share capital in one or several successive tranches, against payment in cash or in kind, by conversion of claims, integration of reserved profits or in any other manner and to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares.

The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital.

Version française:

5.1. Capital souscrit

Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 50.477,5 (cinquante mille quatre cent soixante-dix-sept Euros cinquante centimes) divisé en 25.000 (vingt-cinq mille) Actions Ordinaires et 15.382 (quinze mille trois cent quatre-vingt-deux) Actions A, toutes ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un Euro vingt-cinq centimes) par action.

5.2. Capital Autorisé

En plus et indépendamment du capital souscrit, le capital autorisé de la Société est établi à EUR 18.982.022,5 (dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-deux mille vingt-deux Euros cinquante centimes) divisé en:

(a) 200.000 Actions Ordinaires, et

(b) 14.985.618 Actions A,

toutes actions d'une valeur nominale de 1,25 Euros (un Euro vingt-cinq centimes) par action.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 18 mai 2006, à augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital souscrit dans les limites du capital autorisé jusqu'à un montant total de EUR 19.032.500,- (dix-neuf millions trente deux mille et cinq cent Euros) Le conseil d'administration est en particulier autorisé à émettre jusqu'à un montant de 3.800.000 (trois millions huit cent mille) Actions dans les limites du capital autorisé, sans prime d'émission. Le reliquat du capital autorisé donnera lieu à prime d'émission,

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions de 20.000 Actions Ordinaires et de 2.985.618 Actions A sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions émises, pour autant que ces Actions soient émises à un prix au moins égal au prix le plus élevé pratiqué dans le cadre d'émission(s) précédente(s) d'actions de la classe dont il s'agit.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions d'Actions A, en une ou plusieurs émissions successives, représentant au total 10 % (dix pour cent) du capital total émis au moment de telles émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux Actions A émises. Le montant de ce capital augmenté représenté par ces Actions A pourra seulement être souscrit par les titulaires de warrants ou d'options émis(es) conformément aux présents Statuts. Dans le cadre du capital autorisé, le conseil d'administration est autorisé à émettre et à vendre aux cadres dirigeants de la Société et/ou de ses affiliés, donnant droit aux titulaires de ces warrants de souscrire aux Actions A susceptibles d'être émises par la Société et représentant jusqu'à 10 % (dix pour cent) du capital total émis au moment de telles émissions. Le conseil d'administration précisera les autres conditions applicables aux warrants ou options. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions de warrants ou d'options et d'Actions A sans réserver aux actionnaires existants ni un droit préférentiel de souscription aux et d'achat des warrants ou des options ni un droit préférentiel de souscription aux Actions A susceptibles d'être émises, que ce droit préférentiel soit général ou limité à une ou plusieurs classes d'Actions.

Le conseil d'administration est plus particulièrement autorisé à et il lui est conféré pleins pouvoirs pour réaliser toute augmentation du capital social, dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs tranches successives, contre paiement en espèces ou par équivalent, par conversion de créances, par intégration de bénéfices non distribués ou par tout autre moyen. Dans la mise en oeuvre de ces pouvoirs, le conseil d'administration déterminera le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, ainsi que le prix d'émission et les conditions de la souscription et du paiement des nouvelles actions.

Le conseil d'administration peut déléguer tout directeur dûment autorisé ou autre employé de la Société, ainsi que toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Frais - Evaluation

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à LUF 690.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Tempe, F. Molitor.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2001, vol. 131S, fol. 14, case 5. – Reçu 580.168 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2001.

J. Delvaux.

(56932/208/223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

EurOPTIC EXPRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 82.393.

Statuts coordonnés suite à une augmentation du capital acté sous le numéro 648/2001 en date du 22 août 2001 par devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(56933/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

EURO-EASY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 2, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 65.689.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Echternach, le 22 juin 2001, vol. 133, fol. 81, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 septembre 2001.

Signature.

(56928/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

EURO-EASY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 2, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 65.689.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Echternach, le 22 juin 2001, vol. 133, fol. 81, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 septembre 2001.

Signature.

(56929/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

PROMACTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 80.839.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 6 août 2001

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux Administrateurs:

M. Claude Schmitz, conseiller fiscal, demeurant à Sandweiler,

M. Edmond Ries, expert comptable, demeurant à Bertrange,

M. Guy Hornick, expert comptable, demeurant à Bertrange,

et comme Commissaire aux Comptes la société AUDIEX S.A. ayant son siège social à Luxembourg.

Les nouveaux Administrateurs et le Commissaire aux Comptes acceptent leurs mandats qui prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur l'exercice se terminant le 30 juin 2002.

Quatrième résolution

Décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs et au Commissaire de Surveillance concernant l'exécution de leurs mandats pendant l'exercice écoulé.

Luxembourg, le 6 septembre 2001.

PROMACTION S.A.

Le Domiciliataire

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2001, vol. 557, fol. 52, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57025/045/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

FELUCA S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 68.497.

L'an deux mille un, le huit août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une décision du conseil d'administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée FELUCA S.A., ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, section B numéro 68.497, prise en sa réunion du 8 juin 2001,

un extrait des résolutions de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes :

1. Que la société FELUCA S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Alex Weber, de résidence à Bascharage, le 8 février 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 15345. Les statuts de la société ont été modifiés en date du 30 mars 2001 par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, acte en voie de publication au Mémorial C.

2. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à quarante mille Euro (EUR 40.000,-) représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

3. Qu'aux termes de l'alinéa 4 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à un million deux cent cinquante mille Euro (EUR 1.250.000,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune.

4. Que les alinéas 5 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 8 février 2004, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émissions, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertible, sous forme d'obligation au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que se soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertible, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

5. Que dans sa réunion du 8 juin 2001, le conseil d'administration a décidé de réaliser une tranche du capital autorisé de EUR 260.000,- (deux cent soixante mille Euro),

pour porter le capital souscrit de son montant actuel de quarante mille Euro (EUR 40.000,-) à trois cent mille Euro (EUR 300.000,-), par la création de deux mille six cents (2.600) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100) chacune.

à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire, qui souscrit à toutes les deux mille six cents (2.600) actions nouvelles, moyennant une contribution en espèces de EUR 260.000,- (deux cent soixante mille Euro),

les actionnaires minoritaires ayant déclarés expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel, une copie de ces renoncations resteront annexées aux présentes.

6. Que la réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de EUR 260.000,- (deux cent soixante mille Euro) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

7. Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à trois cent mille Euro (EUR 300.000), de sorte que l'article 5, premier alinéa des statuts, version française et anglaise, aura dorénavant la nouvelle teneur suivante:

Version française:

Art. 5. 1^{er}. alinéa. Le capital souscrit de la société est fixé à trois cent mille Euro (EUR 300.000,-) représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune.

Version anglaise:**Art. 5. First paragraph**

The subscribed capital of the company is fixed at three hundred thousand Euro (EUR 300.000.-) divided into three thousand (3.000) shares with a par value of hundred Euro (EUR 100.-) each.

Evaluation - Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à LUF 156.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue française données au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Cottella, J. Delvaux

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 130S, fol. 93, case 8. – Reçu 104.884 francs.

Le Receveur ff (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2001.

J. Delvaux.

(56936/208/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

FELUCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 68.497.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 mars 2001, acté sous le N° 220/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2001.

(56935/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

FEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 61.174.

DISSOLUTION

In the year two thousand one, on the ninth of August.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

GOSS TRADING INVESTMENT CO. LTD., having its registered office in Citco Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, BVI,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented by Miss Sandrine Martz, accountant, residing in Ranguieux (France) and Miss Karine Vautrin, lawyer, residing in Hettange (France), acting jointly in their respective qualities of proxyholders A,

by virtue of a proxy established on February 20, 2001.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearers acting in the said capacity, have requested the undersigned notary to state:

- that the corporation FEX HOLDING S.A., having its principal office in Luxembourg, has been incorporated by a deed of the undersigned notary, on September 26, 1997, published in the Mémorial, Recueil C number 32 of January 15, 1998;

- that the capital of the corporation FEX HOLDING S.A. is fixed at thirty-eight thousand US dollars (38,000.- USD) represented by three hundred and eighty (380) shares with a par value of one hundred US dollars (100.- USD) each, fully paid;

- that GOSS TRADING INVESTMENT CO. LTD. has become owner of the shares and has decided to dissolve the company FEX HOLDING S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that GOSS TRADING INVESTMENT CO. LTD., being sole owner of the shares and liquidator of FEX HOLDING S.A., declares that it is vested with all assets of the corporation and that it shall guarantee payment of all the liabilities of the corporation even if unknown at present and thus that FEX HOLDING S.A. is held to be liquidated;

- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le neuf août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

GOSS TRADING INVESTMENT CO. LTD., ayant son siège social à Citco Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, BVI,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par Mademoiselle Sandrine Martz, comptable, demeurant à Ranguévaux (France) et Mademoiselle Karine Vautrin, juriste, demeurant à Hettange (France), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 février 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société FEX HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant,

en date du 26 septembre 1997, publié au Mémorial, Recueil C numéro 32 du 15 janvier 1998;

- que le capital social de la société FEX HOLDING S.A. s'élève actuellement à trente-huit mille US dollars (38.000.- USD) représenté par trois cent quatre-vingt (380) actions d'une valeur nominale de cent US dollars (100.- USD) chacune, entièrement libérées;

- que GOSS TRADING INVESTMENT CO. LTD., étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme FEX HOLDING S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que GOSS TRADING INVESTMENT CO. LTD., agissant en sa qualité de liquidateur de la société FEX HOLDING S.A., en tant qu'actionnaire unique, déclare avoir transféré tous les actifs de la société à son profit et assumer le paiement de tout le passif de la société même inconnu à présent de sorte que la liquidation de la société FEX HOLDING S.A. est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Martz, K. Vautrin, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 130S, fol. 96, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 septembre 2001

G. Lecuit.

(56938/220/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

HOLBART HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 4.952.

Le contrat de domiciliation conclu le 24 novembre 2000 entre l'Etude de Maître Henon et la société HOLBART HOLDING S.A. immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B n° 4.952 a été résilié avec effet au 27 août 2001.

Fait à Luxembourg, le 5 septembre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 58, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56970/720/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

EUROFRESH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 71, rue de la Ferme.
R. C. Luxembourg B 67.132.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 novembre 1998, acte publié au Mémorial C n° 52 du 29 janvier 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 21 avril 1999, acte publié au Mémorial C n° 534 en date du 13 juillet 1999

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2001, vol. 557, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *EUROFRESH, S.à r.l.*

KPMG Experts Comptables

Signatures

(56930/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

EUROFRESH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 71, rue de la Ferme.
R. C. Luxembourg B 67.132.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 novembre 1998, acte publié au Mémorial C n° 52 du 29 janvier 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 21 avril 1999, acte publié au Mémorial C n° 534 en date du 13 juillet 1999

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2001, vol. 557, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *EUROFRESH, S.à r.l.*

KPMG Experts Comptables

Signatures

(56931/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

GARWELL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 61.712.

DISSOLUTION

In the year two thousand one, on the ninth of August.
Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

GOSS TRADING INVESTMENT CO. Ltd., having its registered office in Citco Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, BVI,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented by Miss Sandrine Martz, accountant, residing in Ranguieux (France) and Miss Karine Vautrin, lawyer, residing in Hettange (France), acting jointly in their respective qualities of proxyholders A, by virtue of a proxy established on February 20, 2001.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearers acting in the said capacity, have requested the undersigned notary to state:

- that the corporation GARWELL HOLDING S.A., having its principal office in Luxembourg, has been incorporated by a deed of the undersigned notary, on October 28, 1997, published in the Mémorial, Recueil C number 110 of February 19, 1998;

- that the capital of the corporation GARWELL HOLDING S.A. is fixed at thirty-eight thousand US Dollars (38,000.- USD) represented by three hundred and eighty (380) shares with a par value of one hundred US Dollars (100.- USD) each, fully paid;

- that GOSS TRADING INVESTMENT CO. Ltd. has become owner of the shares and has decided to dissolve the company GARWELL HOLDING S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that GOSS TRADING INVESTMENT CO. Ltd., being sole owner of the shares and liquidator of GARWELL HOLDING S.A., declares that it is vested with all assets of the corporation and that it shall guarantee payment of all the liabilities of the corporation even if unknown at present and thus that GARWELL HOLDING S.A. is held to be liquidated;

- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le neuf août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

GOSS TRADING INVESTMENT CO. Ltd., ayant son siège social à Citco Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, BVI,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par

Mademoiselle Sandrine Martz, comptable, demeurant à Ranguieux (France) et Mademoiselle Karine Vautrin, juriste, demeurant à Hettange (France), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 février 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société GARWELL HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil C numéro 110 du 19 février 1998;

- que le capital social de la société GARWELL HOLDING S.A. s'élève actuellement à trente-huit mille US Dollars (38.000,- USD) représenté par trois cent quatre-vingt (380) actions d'une valeur nominale de cent US Dollars (100,- USD) chacune, entièrement libérées;

- que GOSS TRADING INVESTMENT CO. Ltd., étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme GARWELL HOLDING S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que GOSS TRADING INVESTMENT CO. Ltd., agissant en sa qualité de liquidateur de la société GARWELL HOLDING S.A., en tant qu'actionnaire unique, déclare avoir transféré tous les actifs de la société à son profit et assumer le paiement de tout le passif de la société même inconnu à présent de sorte que la liquidation de la société GARWELL HOLDING S.A. est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Martz, K. Vautrin, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 130S, fol. 96, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 septembre 2001.

G. Lecuit.

(56954/220/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

GRÜN SIGNALISATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 35, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg B 40.903.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juillet 1992, acte publié au Mémorial C n° 529 du 17 novembre 1992.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2001, vol. 557, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GRÜN SIGNALISATION, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signatures

(56964/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

FASE FINTEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.903.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 2 août 2001 que:
L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de la démission de M. Giovanni Vittore et M. Rémy Meneguz, Administrateurs, et leur accorde décharge pleine et entière.

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateurs:

- M. Raffaele Gentile, Employé privé, demeurant à L-Wormeldange Haut, Administrateur;
- M. José Marc Vincentelli, Employé privé, demeurant à L-Luxembourg, Administrateur.

Les nouveaux Administrateurs termineront le mandat de ceux qu'ils remplacent.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FASE FINTEK S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 45, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56934/058/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

FERRALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, Z.I. «Im Bruch».
R. C. Luxembourg B 53.833.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 juillet 1987, acte publié au Mémorial C n° 300 du 26 octobre 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 22 décembre 1988, acte publié au Mémorial C n° 112 du 26 avril 1989, modifiée en date du 21 octobre 1989, acte publié au Mémorial C n° 96 du 26 mars 1990, modifiée en date du 30 janvier 1990, acte publié au Mémorial C n° 294 du 24 août 1990 et modifiée en date du 22 juin 1991, acte publié au Mémorial C n° 33 du 29 janvier 1992.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2001, vol. 557, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FERRALUX, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signatures

(56937/537/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

FIN.OP. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 69.059.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 44, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2001.

Pour FIN.OP. S.A.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

J.-M. Schiltz / S. Wallers

(56948/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

IMMO DUO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 64.916.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2001, vol. 557, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(56979/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

F.I.B.M. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 40.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2001, vol. 557, fol. 51, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2001.

FIDUPAR

Signatures

(56939/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

F.I.B.M. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 40.615.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 1^{er} mars 2001
à 11.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée reconduit, à l'unanimité, le mandat du Commissaire aux Comptes pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire qui examinera les comptes clôturés au 31 décembre 2001.

L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler, pour une période d'un an, le mandat de Monsieur Koen Lozie et Monsieur Jean Quintus, au poste d'Administrateur de la Société et de nommer la société COSAFIN, société anonyme, ayant son siège social 23, avenue de la Porte-Neuve, Luxembourg en tant qu'administrateur de la société.

Le mandat des Administrateurs viendra donc à échéance à la prochaine Assemblée Générale Statutaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2001.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2001, vol. 557, fol. 51, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56940/009/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

MEDIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 68.681.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 27 août 2001
à 10.45 heures au siège social.*

Première résolution

L'Assemblée générale accepte la démission de Monsieur Frank Schaffner et nomme en remplacement Madame Colette Wohl, employée privée demeurant à Bertrange.

Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur démissionnaire.

Nouvelle constitution du Conseil d'administration:

- Monsieur Jean-Paul Goerens
- Madame Colette Wohl
- Madame Simone Retter

Deuxième résolution

L'Assemblée générale accepte la démission de la COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION et nomme en remplacement la FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER ET ASSOCIES, 134, route d'Arlon, B.P. 18, L-8001 Strassen.

Décharge pleine et entière est accordée au commissaire-aux-comptes démissionnaire.

Le nouvel administrateur ainsi que le nouveau Commissaire aux comptes termineront les mandats de leurs prédécesseurs; mandats qui feront l'objet d'un renouvellement à la prochaine assemblée statutaire de 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 53, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57007/592/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

FinALIGRUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 65.486.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 57, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2001.

(56941/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

FinALIGRUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 65.486.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le 25 juin 2001, que l'Assemblée a pris entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Gérants sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Gérants suivants:

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) 12, avenue de la Liberté;
- Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Gérants prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 7 septembre 2001.

FinALIGRUP, S.à r.l.

M. Cottella / P. Bouchoms

Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 57, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56942/043/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

ROCK BROOK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 33.695.

Excerpts of the resolutions of the ordinary general meeting held on July 10, 2001

Have been appointed as mandatories of the Company until the statutory general meeting of 2007:

a) Directors

- Mr Colm O'Nuallain, B.Comm. F.C.A., Dublin, Chairman
- Mr Bob Bernard, diplômé HEC Paris, Luxembourg, Managing Director
- Mr André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, Luxembourg, Managing Director
- Mr Kevin Middleton, Companies' Director, Great Rissington/Gloucester
- Mr Michael Pares, chartered accountant, Pinner/Middlesex
- Mr Charles Rinn, chief financial officer, Blackrock/Dublin
- Mr Charles Lahyr, docteur en droit, Esch-sur-Alzette

b) Statutory Auditor

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg

Luxembourg, July 20, 2001.

For ROCK BROOK HOLDINGS

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2001, vol. 557, fol. 38, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57032/528/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

FINANCIAL INDUSTRIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 77.947.

EXTRAIT

Il ressort des résolutions circulaires du Conseil d'Administration du 1^{er} août 2001 que les administrateurs suivants ont été nommés administrateurs-délégués avec pouvoir de signature individuelle:

- Monsieur Leonid Mokrousov, indépendant, demeurant en Russie
- Monsieur Konstantin Lefterov, indépendant, demeurant en Russie
- Monsieur Andrei Chvartsman, indépendant, demeurant en Russie

La société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque administrateur-délégué, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2001, vol. 557, fol. 48, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56943/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

F.IN.CO., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.548.

Il résulte des résolutions du procès-verbal du Conseil de Gérance de la société F.IN.CO., S.à r.l. prise en date du 4 septembre 2001 que:

Monsieur José-Marc Vincentelli, employé privé, demeurant à L-Luxembourg, a été appelé aux fonctions de gérant en remplacement de Monsieur Giovanni Vittore, démissionnaire.

Il terminera le mandat du gérant qu'il remplace.

Le Conseil de Gérance eu égard à la démission de ses fonctions de Gérant et de Président du Conseil de Gérance de Monsieur Giovanni Vittore, appelle M. José-Marc Vincentelli aux fonctions de Président du Conseil de Gérance.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 58, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56944/058/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

MERLONI TERMOSANITARI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.845.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 31 juillet 2001, que le conseil a pris, entre autres, la résolution suivante:

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission (Annexe 1.) de Madame Rachel Szymanski de sa fonction d'administrateur. Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg 12, avenue de la liberté, en remplacement de Madame Rachel Szymanski, démissionnaire.

Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des autres administrateurs, expira à l'Assemblée Générale à se tenir en l'an 2002.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 7 septembre 2001.

Le Conseil d'Administration

J.-P. Morimont

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 57, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57011/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

FINE VITAMINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 69.265.

Le bilan au 31 juillet 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 44, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2001.

Pour FINE VITAMINS S.A.
Société Anonyme
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
J.-M. Schiltz / S. Wallers

(56945/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

FINE VITAMINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 69.265.

Le bilan au 31 juillet 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 44, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2001.

Pour FINE VITAMINS S.A.
Société Anonyme
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
J.-M. Schiltz / S. Wallers

(56946/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

FUR INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.932.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2001, vol. 557, fol. 48, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 août 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2001:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant à Strassen;
- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange;
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen;
- Monsieur David Ward, avoué, demeurant à Toronto/Ontario (Canada).

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2001.

Signature.

(56953/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

INSTITUT REFOC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6833 Biver, 49A, Haaptstrooss.
R. C. Luxembourg B 53.839.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Echternach, le 22 juin 2001, vol. 133, fol. 81, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 septembre 2001.

Signature.

(56985/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

GEA ATLAS LËTZEBUERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 16, rue de la Boucherie.

R. C. Luxembourg B 81.318.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille un, le 18 mai, à 11.00 heures.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire.

La séance s'est ouverte sous la présidence de la société K.M. LOGISTIK INC. ayant son siège social à Lewes Delaware, 25 Greystone Manor (U.S.A.) représentée par Madame Kuhl Madeleine.

Monsieur le président désigne comme secrétaire la société EUROPEAN PRINTING SERVICES, INC ayant son siège social à Lewes Delaware, 25 Greystone Manor (U.S.A.) représentée par Madame Kuhl Madeleine.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Monsieur Zdenek Havelka demeurant à Biwer.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre des actions possédées par chacun d'eux ont été portées sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents ou représentés, et à laquelle liste des présences dressées par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste des présences, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Monsieur le président de l'assemblée constate:

1. Que l'assemblée générale a pour ordre du jour:

A. Révocation de l'administrateur-délégué

B. Signature sur les comptes

L'intégralité du capital social étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés tous présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

L'administrateur-délégué Monsieur Joël Gardrat, employé privé, demeurant à L-1368 Luxembourg, 34, rue du Curé est révoqué avec effet immédiat et remplacé par Madame Kuhl Madeleine, employée privée, demeurant à L-6834 Biwer

Seconde résolution

Madame Kuhl pourra, avec effet immédiat, engager la société de par sa seule et unique signature pour la gestion journalière ainsi que pour toutes opérations bancaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance s'est levée à 11.30 heures.

K.M. LOGISTIC, INC / EUROPEAN PRINTING SERVICES, INC

Signature / Signature

Le président / Le secrétaire

Z. Havelka

Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2001, vol. 553, fol. 35, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56955/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

INFOSEARCH HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 65.952.

Le bilan au 30 avril 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(56983/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

INFOSEARCH HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 65.952.

Le bilan au 30 avril 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(56984/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

GEFPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 66.324.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 57, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2001.

(56956/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

GEFPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 66.324.

L'Assemblée Générale Statutaire, qui s'est tenue à Luxembourg le 20 juin 2001, a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Maurizio Cottella en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Reno Tonelli, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administrateur en date du 7 juillet 2000. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Maurizio Cottella en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Giovanni Pallavidino, demeurant à I-Torino, 2, Via San Remo;
- Madame Eleonora Zavattaro, demeurant à I-Fubine, 21, Via S. Giovanni Bosco;
- Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 28 août 2001.

G. Pallavidino / E. Zavattaro / M. Cottella

Président / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 57, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56957/043/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

**HOWALD IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ATELIERS JEAN GRÜN, S.à r.l.).**

Siège social: L-2529 Howald, 35, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 13.942.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 29 juin 1976, acte publié au Mémorial C n° 205 du 29 septembre 1976, modifiée par-devant le même notaire en date du 30 novembre 1982, acte publié au Mémorial C n° 4 du 6 janvier 1983, modifié par-devant M^e Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 avril 1984, acte publié au Mémorial C n° 179 du 5 juillet 1984, modifié par-devant M^e Frank Baden, en date du 1^{er} juillet 1992, acte publié au Mémorial C n° 521 du 12 novembre 1992.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2001, vol. 557, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOWALD IMMOBILIERE, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signatures

(56971/537/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

GROSVENOR INVESTMENTS (PORTUGAL) S.A., Société Anonyme.Siège social: Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}.

En date du 29 juin 2001 et conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en EUR, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. L'EUR est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital actuel de FRF 531.421.600 est converti en EUR 81.014.700,6587.
3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de EUR 85.299,3413 pour le porter de EUR 81.014.700,6587 à EUR 81.000.000 par incorporation au capital de bénéfices à concurrence de FRF 559.527 sans émission d'actions nouvelles.
4. La valeur nominale des actions est supprimée.
5. Le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:
 en anglais: «The subscribed capital is set at EUR 81,100,000 (eighty-one million one hundred thousand Euro) divided into 5,314,216 (five million three hundred and fourteen thousand two hundred and sixteen) shares without a par value.»
 en français: «Le capital souscrit est fixé à EUR 81.100.000 (quatre-vingt-un millions cent mille), représenté par 5.314.216 (cinq millions trois cent quatorze mille deux cent seize), actions sans désignation de valeur nominale.»
6. Les 5.314.216 actions existantes d'une valeur nominale de FRF 100 chacune sont échangée contre 5.314.216 actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 23 juillet 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour GROSVENOR INVESTMENTS (PORTUGAL) S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2001, vol. 557, fol. 38, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56962/528/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

GROSVENOR INVESTMENTS (PORTUGAL) S.A., Société Anonyme.Siège social: Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg à la suite de l'acte sous seing privé du 29 juin 2001 adoptant l'euro comme monnaie d'expression du capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour GROSVENOR INVESTMENTS (PORTUGAL) S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2001, vol. 557, fol. 38, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56963/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

IMMOBILIERE GRÜN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 35, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg B 35.834.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 27 décembre 1990, acte publié au Mémorial C n° 230 du 3 juin 1991.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2001, vol. 557, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE GRÜN, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signature

(56978/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.